

Cacarburant est le projet de recyclage des déjections canines de quatre Bruxellois

LaCapitale.be
bruxelles.lacapitale.be

Bruxelles
Brabant wallon



© J.D.L.S.

JETTE

Une famille expulsée la veille de Noël

La maison du docteur Salebongo a été judiciairement saisie et vendue par un huissier de justice

Le 21 décembre dernier, le docteur Parfait Salebongo-Ebwadu et sa famille ont été expulsés de leur maison située à Jette. L'habitation a été saisie sur décision de justice et vendu par un huissier l'année dernière. Le docteur n'aurait pas réglé une amende de 8.000 euros, motivant la saisie de son bien. Le médecin d'origine congolaise conteste toutes les décisions judiciaires prises à son encontre, et évoque la partialité des autorités bruxelloises dans son affaire.

Il est approximativement 9h le 21 décembre 2018, quand huissiers de justice et policiers sont venus toquer à la porte du docteur Parfait Salebongo-Ebwadu à Jette. Ces derniers étaient présents afin de procéder à son expulsion, à quelques jours à peine du réveillon de Noël.

Les voisins, les proches et les soutiens du spécialiste en médecine interne ont assisté impuissants à la scène qui se déroulait devant eux, sous la grisaille et la pluie bruxelloise.

Tandis que le Dr Salebongo-Ebwadu s'expliquait avec les représentants de l'autorité judiciaire, des travailleurs vêtus de combinaisons orange s'affairaient à déménager les biens de la famille dans le camion stationné juste devant l'habitation, ressort-il d'une vidéo tournée sur les lieux ce 21 décembre.

« Mon épouse et moi-même sommes logés chez des amis, mes enfants chez d'autres amis », nous explique le Dr Parfait Salebongo-Ebwadu. Contrairement à ce que

l'on pourrait croire, les expulsions hivernales ne sont pas prescrites pour tout le monde. En effet, cette trêve ne concerne que les locataires de logement sociaux.

UNE DETTE DE 8.000 EUROS

La maison du médecin hospitalier a été judiciairement saisie et mis en vente forcée par un huissier de justice en 2017, sans aucune base légale nous assure le docteur Parfait Salebongo-Ebwadu. Sa propriété aurait été saisie suite à une amende judiciaire impayée de... 8.000 euros, déclare-t-il avec conviction. L'histoire remonte à 2011. À cette époque, le médecin officiait pour les hôpitaux Iris-

Lui-même a été poursuivi pour procédure abusive et vexatoire. Il a été condamné à rembourser les frais de justice à la partie adverse soit 3.000 €

Sud, en région Bruxelloise. Le Dr Salebongo-Ebwadu se serait rendu compte à l'époque que ses employeurs lui ponctionnaient près de 1.000 euros par mois sur ses honoraires sans aucune justification valable.

Au fil des procédures intentées en interne par l'intéressé, celui-ci finit par être licencié pour faute grave, selon Iris-Sud. Un licenciement abusif considérerait-il. Le Dr Salebongo-Ebwadu avait dès lors



L'expulsion a débuté le 21 décembre à Jette. © Capture d'écran Youtube/AMVI

introduit une plainte sur constitution de partie civile pour faux et usages de faux, ainsi que le vol d'honoraires.

Selon ce dernier, le comité qui a décidé son licenciement n'en n'avait pas le pouvoir, faute d'avoir été légalement nommé. Le médecin s'est vu débouter de sa demande et lui-même a été poursuivi pour procédure abusive et vexatoire. Il a été condamné à rembourser les frais de justice à la partie adverse soit 3.000 €. Au fil des années et des procédures judi-

ciaires, ce montant a été revu à la hausse pour atteindre 8.000 €.

« Mon assurance juridique n'a jamais réglé cette somme. J'ai réglé cette somme par mes propres moyens et pourtant on vient me saisir mes meubles et ma maison... », déplore le médecin. Ce dernier est en attente d'une décision de la cour de Cassation qui doit statuer sur la demande de désistement des autorités bruxelloises, qu'il estime partiales dans son dossier. ●

TC



Le médecin a discuté fermement. © Capt. d'écr. Youtube/AMVI



Des proches sont venus assister impuissants à la scène. © D.R.



Le Dr Parfait Salebongo-Ebwadu. © Facebook

LaCapitale

LA CAPITALE
Rue Royale, 100 - 1000 Bruxelles

red.lacapitale@sudpresse.be
www.lacapitale.be

CHEF D'ÉDITION :
David BAUDOUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Pierre LEERSCHOOL

RÉDACTEUR EN CHEF : Demetrio SCAGLIOLA
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT : Rodolphe MAGIS
SECRETÉIRE GÉNÉRAL DE LA RÉDACTION : Philippe KÜSTER

CHEF DES SERVICES SPORTIFS : Cédric BAUFAYT
DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT : André THIEL

SUDPRESSE S.A., RUE DE COQUELET, 134 - 5000 NAMUR
ÉDITEUR RESPONSABLE : Patrick HURBAIN

SERVICE CLIENTÈLE
078/15.75.75 (tarif zonal)

E-MAIL : abonnements@sudpresse.be
Toutes nos offres d'abonnement sur www.jemabonne.be

Du lundi au vendredi de 8 à 18 h - Le samedi de 8 à 12 heures

AUTRES SERVICES

070/21.10.10

AVIS NÉCROLOGIQUES • PETITES ANNONCES
ANNONCES COMMERCIALES • RÉDACTION GÉNÉRALE